



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 02 avril 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 26/03/2026
deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Corine GIROD

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Corine GIROD, Incarnation MARTY, Luc ZAGINI, Hendrik COOLS, Patrick TRILLO, Nathalie LECERF, Marie-Laure LUTZ, Eric DENJEAN, Nadine L'HENORET, Clément LEGRAND

Représentés: Virginie BLANCO représentée par Corine GIROD

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Incarnation MARTY

Objet: Election des délégués à la CLECT - DE_022_2026

Madame la Présidente expose au Conseil Municipal la que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) est chargée d'évaluer le montant des charges transférées lors des transferts de compétences à l'intercommunalité à FPU. Le montant de ces charges est pris en compte pour déterminer l'attribution de compensation des communes qui est égale à la différence entre la fiscalité professionnelle et le cout des charges transférées à l'EPCI.

Par délibération en date du 22 mai 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement intérieur de la CLECT.

Conformément à l'article 3 de ce règlement, Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour le représenter au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Titulaire : MARTY Incarnation
- Suppléant : ZAGINI Luc

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Corine GIROD
Signé

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de reception de l'AR: 09/04/2026

011-211103411-DE_022_2026-DE

A G E D I